

Cahier des charges spécifique au soutien financier d'actions Mois sans tabac mises en place par les partenaires et acteurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur- 2023



Le présent cahier des charges a pour objectif de présenter le contexte de la campagne de marketing social [Mois sans tabac](#), les actions, le cadre des postes de dépenses, l'évaluation et les modalités pratiques pour une demande de soutien financier auprès de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour tout accompagnement au développement d'actions Mois sans tabac, les comités départementaux d'éducation pour la santé (CoDES/CoDEPS) peuvent vous soutenir.

Table des matières

1. Contexte	2
2. Actions attendues.....	3
3. Cadrage des actions.....	4
4. Cadrage des postes de dépenses	4
5. Bénéficiaires de la subvention.....	5
6. Evaluation.....	5
7. Modalités pratiques	6
8. Guides d'aide à la mise en place d'actions et ressources	7
9. Contacts des comités.....	11

1. Contexte

La campagne nationale Mois sans tabac, mise en place en France pour la 8ème fois en 2023 par Santé publique France, est un défi collectif qui consiste à inciter et accompagner, via des actions de communication et de prévention de proximité, tous les fumeurs dans une démarche d'arrêt du tabac.

La campagne « Mois sans tabac » est inscrite dans l'action n°11 du Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT) 2018-2022, qui a fixé des objectifs nationaux clairs et ambitieux de diminution de la prévalence tabagique afin d'atteindre d'ici 2032 la première génération d'adultes non-fumeurs.

Elle s'inscrit également dans les axes du fonds de lutte contre les addictions (FLCA) qui a pour ambition de protéger prioritairement les jeunes, d'éviter l'entrée dans le tabagisme et de lutter contre les inégalités sociales.

Elle contribue aussi aux enjeux liés à la réduction du tabagisme, priorité centrale de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 et déclinés dans la stratégie régionale de lutte contre les cancers 2022-2025 en PACA.

De plus, au niveau régional, le PNLTL se décline en Programme régional de réduction du tabagisme, dont la version n°2 2018-2022 est disponible au lien suivant : [Télécharger le document](#).

Ce programme s'inscrit dans le cadre du [parcours santé et addiction](#) du Programme régional de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur publié fin juin 2018.

Mois sans tabac comporte deux temps successifs :

- Le **mois d'octobre** qui précède l'événement, est consacré à la sensibilisation des fumeurs pour susciter l'intérêt à arrêter et préparer cet arrêt via des actions de communication.
- Le **mois de novembre** au cours duquel sont réalisées des actions de communication media et hors media (TV, radio, presse, internet et réseaux sociaux) et des actions de proximité incitant à l'arrêt et soutenant la motivation des ex-fumeurs.

Les actions Mois sans tabac ainsi que les porteurs mobilisés depuis 2016 sont présentés en ligne dans la base de données OSCARS (Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé) : <https://www.oscarsante.org/moisanstabac/national>

Pour découvrir plus de détails sur la campagne de marketing social, vous pouvez consulter le webinaire : « Le marketing social : principes théoriques et illustration avec Mois sans tabac » par Professeur Karine Gallopel-Morvan de l'EHESP et Viêt Nguyen-Thanh de Santé publique France : [Consulter le webinaire en ligne](#)

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur met à disposition des acteurs une enveloppe financière pour aider à la mise en œuvre de ces actions.

Le cadre des actions à mener et du financement est présenté ci-après.

Aucun financement ne sera accordé pour les dossiers ne répondant pas aux critères d'éligibilité stipulés dans ce cahier des charges.

2. Actions attendues

Dans le cadre de Mois sans tabac, les acteurs peuvent se mobiliser en :

Octobre	Actions de visibilité et de recrutement des fumeurs <u>Objectif</u> : Communiquer, inciter, recruter <u>Acteurs</u> : Partenaires et acteurs locaux <u>Public</u> : Public interne à la structure (ex : salariés), public externe bénéficiaire de la structure <u>Financement</u> : Le cadre de financement de ces actions est présenté en partie 4. <u>Actions attendues</u> : Actions de visibilité, de mobilisation et de recrutement des fumeurs pour entrer dans une démarche d'arrêt au 1 ^{er} novembre. Actions d'incitation à l'inscription sur Tabac info service .
Novembre Le Mois sans tabac	Actions de soutien des personnes s'inscrivant dans une démarche d'arrêt <u>Objectif</u> : Accompagner, soutenir <u>Acteurs</u> : Partenaires et acteurs locaux <u>Public</u> : Public interne à la structure (ex : salariés), public externe bénéficiaire de la structure, public entré dans une démarche de sevrage <u>Financement</u> : Le cadre de financement de ces actions est présenté en partie 4. <u>Actions attendues</u> : Actions d'accompagnement et de soutien des personnes entrées dans la démarche de sevrage (ex : 1 ^{ères} consultations, ateliers d'autosupport...). Ces actions devront s'appuyer sur l'aspect défi collectif de la campagne, en mobilisant l'entourage de l'ex-fumeur.
Actions d'évaluation d'efficacité de l'action	
Communication sur les actions menées Une attention particulière sera portée au financement de projets pour lesquels la communication et la valorisation seront effectuées (presse, radio, articles, réseaux sociaux ...)	

Les **publics cibles prioritaires** sont :

- Les jeunes (lycées professionnels, en insertion, étudiants notamment)
- Les professions et catégories socioprofessionnelles : employés, ouvriers
- Les personnes vulnérables (personnes en situation de difficultés socioéconomiques, personnes isolées etc.)
- Les femmes enceintes et leur entourage
- Les personnes sous-main de justice, dont les détenus

Les actions devront utiliser les ressources et le matériel de communication Mois sans tabac qui seront proposés par Santé publique France.

Par ailleurs, dès lors qu'un accompagnement est mis en place, **des relais à l'issue du Mois sans tabac doivent être proposés** (orientation vers le médecin traitant ou d'autres professionnels de santé ou vers des structures dédiées : consultations de tabacologie en établissements de santé ou en association, CSAPA, CJC,...).

Les **actions d'évaluation d'efficacité** sont à mentionner dans votre proposition de projet et les résultats seront à présenter dans le bilan.

Des exemples d'actions à mener, des guides et autres ressources pour l'organisation et la mise en œuvre sont disponibles en partie 8.

3. Cadrage des actions

Les actions doivent répondre aux critères de qualité des actions en promotion de la santé suivants :

- Inscription dans le cahier des charges, dans les actions et publics prioritaires retenus,
- Présence de partenariats et mutualisation des ressources,
- Implication et participation de la population concernée et des professionnels,
- L'action devra s'appuyer autant que possible sur des interventions validées et ayant fait leur preuve, au niveau national voire international,
- Pertinence des indicateurs de réalisation et de résultats prévus pour l'évaluation (outils de reporting) qui permettra une observation et une analyse des résultats.

4. Cadrage des postes de dépenses

Pour la mise en place d'actions, les barèmes de référence sont les suivants :

- **Vacations et rémunérations des intervenants externes à la structure :**

- o Bilans collectifs/ateliers ou vacations : indemnisation forfaitaire horaire :
 - Praticiens : forfait 75 €
 - Auxiliaires médicaux signataires d'une convention par l'Assurance Maladie (masseurs kiné et infirmiers par exemple) : forfait 50 €
 - Autres professionnels (diététiciens et pharmaciens par exemple) et/ou non professionnels de santé : forfait 40 €
- o Indemnités kilométriques : peuvent être financés à la hauteur du barème fiscal en vigueur.

Les ateliers ou suivis individuels ou collectifs de psychologie, sophrologie, hypnose... ou toute autre méthode complémentaire pourront être pris en charge.

- **Rémunération de salariés des dispositifs spécialisés en addictologie et tabacologie :**

Les personnels déjà financés par leur structure d'origine ne pourront être rémunérés dans le cadre de ce cahier des charges, sauf s'ils effectuent des vacations sur des temps de congés ou sur des plages horaires hors de leur temps de travail.

- **Temps de coordination :** Un temps de coordination pourra être financé pour le déploiement des actions Mois sans tabac.

- **Actions d'évaluation :** le budget doit être distinct de celui de l'action, présenté par poste de dépense. L'évaluation peut être financée, son coût ne pourra pas excéder 5 % du coût global de l'action.

- **Financement des outils :**

Au vu des outils déjà financés et mis à disposition par Santé publique France, l'ARS ne financera que la conception de goodies, d'oriflammes, bâches, kakémono pour des événements d'envergure de type événementiel. La fabrication et la diffusion de ces outils devront être accompagnées d'actions de proximité.

- **Aide au sevrage dans le cadre du dispositif Mois sans tabac :**

- o Substituts nicotiniques : La diffusion en masse de substituts nicotiniques ne pourra pas être financée.
En effet, depuis le 1er janvier 2019, les substituts nicotiniques sont remboursés sur prescription médicale par les professionnels de santé suivants : médecins (y compris

le médecin du travail), sages-femmes, infirmiers, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, à hauteur de :

- 65 % par l'Assurance Maladie, et le reste par les complémentaires qu'elles soient privées ou prises en charge par l'Assurance Maladie pour la CSS (complémentaire santé solidaire) ;
- 100% pour les patients en ALD, dans le cadre du panier de soins si la prescription de TSN est en lien avec la pathologie (ex : cancer du poumon, diabète...).

L'ARS pourra financer les substituts permettant des démonstrations.

Par ailleurs, les actions en milieu hospitalier ou en partenariat avec ceux-ci, doivent pouvoir bénéficier, pour l'achat des TSN, des tarifs de la pharmacie hospitalière.

- Testeurs de CO (mesure de monoxyde de carbone) : **Non financés dans le cadre des actions de dépistage mais possible dans les actions d'accompagnement de sevrage** : la mesure du CO expiré peut être utilisée avec l'accord du patient pour renforcer la motivation dans le respect de l'alliance thérapeutique, notamment chez les femmes enceintes.

- Matériel de vapotage : non financés

- **Frais de structure/de fonctionnement et achat de matériel/investissement :**

Les charges fixes de structure/fonctionnement (création de poste, rémunération de personnel sans lien avec l'action, dotations aux amortissements, taxes et impôts, mises à disposition de locaux, frais généraux...) et l'achat de matériel/investissement (micro-ordinateur, télévision...) ne relèvent pas d'un financement.

- **Formations :**

L'ARS ne financera pas de formations dans le cadre de ce cahier des charges. Les Comités départementaux d'éducation pour la santé (*CoDES, coordonnées disponibles en partie 7*) déploieront des séances d'information/sensibilisation au dispositif Mois sans tabac dans les départements ainsi que des formations à l'entretien motivationnel, à la prescription de substituts nicotiniques et au repérage précoce intervention brève.

5. Bénéficiaires de la subvention

Les bénéficiaires du Fonds d'intervention régional (FIR)

Il est rappelé que les sommes engagées par les ARS au titre des missions du FIR peuvent être attribuées aux professionnels, aux personnes publiques et aux organismes, quel que soit leur statut, chargés de leur mise en œuvre, ou, le cas échéant, aux personnels de ces derniers.

Peuvent donc être bénéficiaires, quel que soit le type de dépenses du fonds, les établissements de santé publics et privés, les établissements et services sociaux et médico-sociaux, les réseaux de santé, les maisons de santé, les centres de santé, les pôles de santé, les professionnels de santé, des associations œuvrant dans le secteur ainsi que des personnes publiques, notamment des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale.

6. Evaluation

Le porteur devra saisir son évaluation sur la base de données [OSCARS Mois sans tabac](#).

Cette évaluation permettra :

- Au niveau régional, de faire un bilan des acteurs mobilisés et des actions mises en place,

- Au niveau national, pour Santé publique France, de faire une analyse de la mobilisation des acteurs.

En cela, les données communiquées devront être les plus précises et complètes possibles. Le CRES pourra recontacter le porteur pour de plus amples informations.

De plus, un compte rendu de l'action sera réalisé en fin de projet par le porteur et transmis à l'ARS PACA.

7. Modalités pratiques

Les dossiers de demande de financement sont à déposer en ligne uniquement sur la plateforme « Démarches simplifiées » du 13 juillet 2023 au 20 août 2023.

Chaque dossier fera l'objet d'une instruction, en concertation avec l'Assurance Maladie et le CRES, et pourra être financé dans le cadre de la campagne budgétaire 2023, sous réserve de disponibilité des crédits.

Les décisions de financement relatives à l'appel à projets seront prises, sur proposition de la direction de la santé publique et environnementale, par le directeur général de l'ARS à partir de septembre 2023 et feront l'objet d'une notification (favorable ou défavorable).

Le CRES et les CoDES peuvent être sollicités pour un accompagnement méthodologique, une demande d'outils pédagogiques, de documentation à diffuser.

Ils proposeront également des formations thématiques en lien avec le tabagisme (entretien motivationnel, prescription des traitements de substitution nicotiques, repérage précoce et intervention brève).

Contact ARS Cindy BEZIAT : cindy.beziat@ars.sante.fr

Contact CRES Mois sans tabac Hania NOGUES : moissanstabac@cres-paca.org

8. Guides d'aide à la mise en place d'actions et ressources

- A. **Guide national Mois sans tabac 2022** : [Télécharger le document](#)
- B. **Bilan Mois sans tabac 2022 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** : [Télécharger le document](#)
- C. **Série de webinaires tabac de 2020 à 2022** :
 - [Programmation 2020](#)
 - [Programmation 2021](#)
 - [Programmation 2022](#)

[Accéder à l'ensemble des vidéos](#)

[Accéder au webinaire « Mettre en place une action de prévention tabac : méthodologie, outils et exemples »](#)

D. Guides d'aide à la mise en place d'actions

1. A l'intention des maires

Le maire face aux conduites addictives

MILDECA, 2019, 100 p.

L'objectif de ce guide est de fournir aux élus qui souhaitent se mobiliser des outils, sur plusieurs problématiques majeures.

[Téléchargez le guide](#)

2. A l'intention des acteurs déployant des actions auprès des jeunes

BENKHOUCHA Cynthia

Jeunes et tabac : prévenir, réduire les risques et accompagner vers l'arrêt

Fédération addiction, 2016, 100 p.

Pragmatique et centré sur les objectifs de l'utilisateur, ce manuel propose un accompagnement vers l'arrêt du tabac tout en permettant une application réaliste et claire de la réduction des risques appliquée au tabagisme, en particulier pour les fumeurs les plus réticents à arrêter.

[Téléchargez le guide](#)

Explo Tabac. Guide d'animation. Identifier les enjeux, préparer les interventions, conduire les ateliers

Ligue nationale contre le cancer, 2014, 63 p.

Explo'Tabac permet d'aborder le thème de la prévention du tabagisme dans le respect du continuum du développement des enfants et du cursus scolaire des élèves, de la classe du CM1 de l'école élémentaire jusqu'à la classe de 5e des collèges, dans le cadre des missions et programmes de l'école.

[Téléchargez le guide](#)

Prévenir la consommation tabagique dans les lycées : développer des actions de prévention menées par les jeunes. Entretien avec Florence Cousson-Gélie

La santé en actions, n°456, juin 2021, pp.48-49

[Téléchargez la revue](#)

3. A l'intention des acteurs déployant des actions auprès des femmes

BONNET Nicolas, BOUYAHI Myriam, BROUILLET Émilie

Prévention du tabagisme et accompagnement au sevrage chez la femme

RESPADD, avril 2021, 56 p.

À destination des professionnels de santé, ce guide regroupe des informations théoriques sur l'épidémiologie et les conséquences du tabagisme mais aussi une partie plus pratique sur comment intervenir et accompagner les femmes dans le sevrage tabagique.

[Téléchargez le guide](#)

Femmes et addictions. Accompagnement en CSAPA et CAARUD

Fédération Addiction, 2016

Construit à partir de l'expérience des CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et des CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues), les préconisations de ce guide concernent les professionnels de ces centres et leurs partenaires, mais sont applicables plus largement à l'ensemble des intervenants auprès des femmes présentant des conduites addictives.

[Téléchargez le document](#)

L'utilisation de la cigarette électronique pendant la grossesse. Un guide pour les sages-femmes et autres professionnels de santé

Smoking in Pregnancy Challenge Group, traduction RESPADD, 2017, 8 p.

Cette note d'informations a pour objectif de présenter un résumé des connaissances actuelles sur la cigarette électronique, avec des propositions de réponses à des questions souvent posées sur leur utilisation durant la grossesse.

[Téléchargez le document](#)

4. A l'intention des acteurs déployant des actions auprès des personnes sous-main de justice

PICOT-NGO C., KIVITS J., CHEVREUL K.

Réduire le tabagisme dans les prisons : éléments théoriques et méthodologiques nécessaires à la co-construction d'une intervention en contexte pénitentiaire

Global Health Promotion 1757-9759; Vol 28 Supp.1, pp. 8–14

Révéléateur des inégalités sociales de santé, le tabagisme en établissement pénitentiaire exige des interventions visant sa réduction d'être adaptées aux spécificités du milieu carcéral. Dans le cadre de la recherche interventionnelle TABAPRI, nous avons mobilisé une première étude sociologique afin d'apporter des connaissances sur cette problématique. Une enquête a été réalisée au sein de trois établissements pénitentiaires, précédant les phases de construction, d'implémentation et d'évaluation de l'intervention. Cet article décrit d'une part la démarche méthodologique et d'autre part, la contribution de la sociologie, tant dans ses apports conceptuels que méthodologiques, à la construction d'une intervention. Notre travail a notamment souligné l'importance d'aménager des espaces d'échange permettant aux professionnels et aux personnes détenues de construire ensemble les modalités d'intervention qui participent à la réduction du tabagisme en détention.

[Lire l'article](#)

Prise en charge et prévention des conduites addictives

In : Prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice, Guide méthodologique, ministère de la Justice, 4^e édition, 2019, pp. 279-290

Rédigé sous forme de fiches synthétiques, le guide a vocation à répondre aux questionnements des professionnels sur l'ensemble des domaines qui constituent la prise en charge sanitaire et sociale des personnes sous-main de justice majeures ou mineures.

[Téléchargez le guide](#)

5. Tabagisme et santé mentale

Tabagisme & santé mentale : ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut faire

RESPADD, 2020, 46 p.

Ce guide entend favoriser la diffusion des bonnes pratiques en tabacologie (ce qu'il faut savoir – ce qu'il faut faire) fondées sur les données de la recherche et les savoirs expérimentiels, à l'attention des professionnels qui accompagnent les personnes atteintes de troubles psychiatriques.

[Téléchargez le guide](#)

6. Domaine de l'asile

Alcool, tabac, cannabis et autres drogues : guide pour les professionnel-le-s du domaine de l'asile

Addiction Suisse, 2019, 23 p.

Ce guide s'adresse aux professionnel-le-s du domaine de l'asile (assistant-e-s sociaux, infirmiers-ères, agent-e-s de sécurité, bénévoles, intendant-e-s, enseignant-e-s, etc.). Il propose des informations générales sur la consommation de substances psychoactives et l'addiction, ainsi que des outils pour identifier les situations problématiques et réagir de manière adéquate.

[Téléchargez le guide](#)

7. Tabac et milieu du travail

Santé et Travail : Intervenir sur les usages de psychotropes et les addictions des professionnels

Fédération Addiction, janvier 2021, 68 p.

Réalisé par la Fédération Addiction et l'association Additra, avec le soutien de la MILDECA Île-de-France et la Direccte Île-de-France, ce guide a pu voir le jour grâce à l'implication et au partage de pratiques d'intervenants de terrain, d'employeurs, de directions de centres d'addictologie, d'équipes de santé au travail et de chercheurs, entre 2014 et 2019.

[Consultez le guide](#)

8. Autres guides sur l'accompagnement au sevrage tabagique

Nico'Time. Pas à pas vers l'arrêt du tabac. Guide pratique d'aide à l'animation de séances collectives pour accompagner les fumeurs dans leur démarche de changement

Collectif Creuse sans tabac, Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) Nouvelle Aquitaine, Coordination régionale addictions (COREADD) Nouvelle Aquitaine (et al.) IREPS Nouvelle-Aquitaine, 2022-09, 39 p.

Ce guide pratique a été revu, expérimenté et complété conjointement par des intervenants et professionnels experts en tabacologie. Il s'adresse aux professionnels de santé et autres animateurs en prévention pour les outiller dans leurs interventions de groupe dans le cadre de l'accompagnement au sevrage tabagique. Il propose un déroulé méthodologique de 6 séances de 2h à 2h30. En amont de ce guide, une première partie revient sur les repères méthodologiques reprenant des conseils et techniques à la mise en place de ce type d'action (préparation, animation et évaluation). En fin de guide sont fournies les annexes avec les modèles de convention, le tableau de suivi, les évaluations...

[Téléchargez le document](#)

Accompagner l'arrêt du tabac avec succès

RESPADD, 2020, 16 p.

Destiné au grand public, ce livret présente une information générale sur le tabac et décrit les mécanismes des trois formes de dépendance, physique, psychologique et comportementale. Il précise les actions des traitements nicotiques de substitution et les bénéfices de l'arrêt. Le guide contient également des outils : questionnaire d'auto-évaluation de la dépendance, journal des consommations et adresses utiles.

[Téléchargez le document](#)

Repérer la consommation de tabac et adapter son intervention. Guide de l'intervenant

RESPADD, 2020, 12 p.

Ce support a pour but de donner les outils nécessaires au repérage des consommations de tabac et les moyens d'intervention afin d'engager une démarche de réduction et/ou d'arrêt de la consommation.

[Téléchargez le guide](#)

Premiers gestes en tabacologie. Livret d'aide à la pratique pour les professionnels de santé

RESPADD, AFIT&A, 2018, 48 p.

Au sommaire de ce guide : - Addiction au tabac - Repérage et prise en charge systématique du fumeur - Traitements nicotiques de substitution - Vaporisateur personnel - Cas cliniques - 10 messages clés

[Téléchargez le guide](#)

Guide pour sortir de la fumée. Repères pour l'accompagnement vers la vape

Promotion Santé Normandie, Fédération Addiction, 2021, 61 p.

Cet outil est principalement à destination des professionnels de santé, du social et médico-social qui accompagnent des patients/usagers souhaitant diminuer ou arrêter leur consommation de tabac. Réalisé par des acteurs normands du soin et de la réduction des risques, il a pour but d'informer, de faciliter les accompagnements liés à l'usage de la vapoteuse et de développer la mise en place de protocole vape au sein de différentes structures.

Cet outil est principalement à destination des professionnels de santé, du social et médico-social qui accompagnent des patients/usagers souhaitant diminuer ou arrêter leur consommation de tabac. Réalisé par des acteurs normands du soin et de la réduction des risques, il a pour but d'informer, de faciliter les accompagnements liés à l'usage de la vapoteuse et de développer la mise en place de protocole vape au sein de différentes structures. Il est par ailleurs désengagé de tout objectif commercial, et son utilisation ne saurait être revendiquée par des entreprises commerciales, en particulier liée à l'industrie du tabac.

[Téléchargez le guide](#)

9. Contacts des comités

Territoire	Contact	Mail et téléphone	Téléphone
Alpes-de-Haute-Provence - 04	Marie Barday	mbarday@codes04.org	04 92 32 61 69
Hautes-Alpes - 05	Marion Dorche	marion.dorche@codes05.org	04 92 53 58 72
	Alexandre NOZZI	alexandre.nozzi@codes05.org	
	Nathalie Beil	nathalie.beil@codes05.org	06.70.93.54.60
Alpes-Maritimes - 06	Chantal PATUANO	cpatuano@codes06.org	04 93 18 80 78
Bouches-du-Rhône - 13	Huguette NKURUNZIZA	documentation@codeps13.org	04 91 81 68 49
Var - 83	Elise RABOURDIN	e.rabourdin@codes83.org	04 94 89 47 98
	Camille GROSS	c.gross@codes83.org	
Vaucluse - 84	Thomas Roux	thomas.roux@codes84.fr	04 90 81 02 41